

## EN SYNTHÈSE, CE QU'IL FAUT RETENIR

Le but de l'offre bancaire spécifique est de vous aider à mieux gérer et maîtriser votre budget, de faciliter l'usage des services bancaires, et de limiter les frais en cas d'incidents de paiement et d'irrégularité de fonctionnement de compte.

- L'offre doit être proposée par écrit par la banque
- L'offre ne permet pas de découvert bancaire
- L'offre contient un plafonnement des frais d'incidents bancaires (20€/mois et 200€/an maximum)
- Le nom commercial de l'offre peut varier d'une banque à l'autre

### A NOTER

Si vos ressources ne permettent pas de faire face à l'ensemble de vos charges, n'hésitez à pas vous rapprocher, dans un premier temps, d'un travailleur social ou d'un Point conseil budget, puis de la Commission de surendettement de votre département.

## POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS CONTACTEZ-NOUS !

48 boulevard Magenta · 35000 Rennes  
02 99 30 35 50 · [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org)

Cette fiche d'information a été réalisée avec l'appui des associations et la participation d'une étudiante en BTS Économie sociale familiale, en stage à la Mce.

Elle est disponible en téléchargement sur le site de la Mce, onglet *Ressources et documentation* rubrique *Publications*.

**AFOC** 35

Défense  
des consommateurs  
**leo lagrange**

**la cni** 35

**Familles  
rurales**  
Vieilles mairies ?  
Côtés d'Armor  
Fédération Départementale  
des Côtes d'Armor

**la cgt**  
CONSUM  
ACTION  
Loire-Atlantique

**mce**  
la maison  
DE LA CONSOMMATION  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

48 boulevard Magenta · Rennes  
02 99 30 35 50 · [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org)

**mce**  
la maison  
DE LA CONSOMMATION  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

## L'OFFRE BANCAIRE SPÉCIFIQUE POUR LES PARTICULIERS

### MODE D'EMPLOI

En cas de situation de fragilité financière, une offre bancaire spécifique doit vous être proposée par votre banque.

## SON CONTENU

L'offre coûte au maximum **3€/mois** et comprend au minimum 10 services bancaires :

1. L'ouverture, la tenue et la clôture du compte de dépôt.
2. Une **carte de paiement à autorisation systématique**.
3. Une **alerte par SMS** sur le niveau du solde du compte.
4. Un moyen de **consultation** du compte **à distance**.
5. Des commissions d'intervention (frais d'incident) **plafonnées à 4€ par opération et 20€ par mois**.
6. Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'établissement bancaire teneur du compte.
7. Quatre virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent, et des prélèvements SEPA illimités.
8. La fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB).
9. Un changement d'adresse par an.
10. Deux chèques de banque par mois.

## SES CRITERES

Cette offre s'adresse aux **personnes en situation de fragilité financière répondant aux critères suivants** :

- Dossier de surendettement jugé recevable par la commission de surendettement,
- **Inscription pendant 3 mois consécutif au Fichier central des chèques (FCC)**,
- **5 irrégularités de fonctionnement et incidents de paiement sur un mois**.

**Les banques vérifient aussi que la personne a un faible niveau de ressources.**



## VOS DROITS

Toutes les banques ont **l'obligation de proposer cette offre** aux personnes en situation de fragilité bancaire. Elles la proposent **systématiquement par écrit**. C'est à chaque personne d'effectuer la démarche de souscription

L'offre est accessible tout au long de la durée d'exécution des mesures prévues par le plan de surendettement.

Pour plus d'informations ou en cas de difficulté pour bénéficier de ce service spécifique, n'hésitez pas à prendre contact avec une association de défense des consommateurs.

**POUR ALLER PLUS LOIN**  
Comparateur de services bancaires :  
[www.tarifs-bancaires.gouv.fr](http://www.tarifs-bancaires.gouv.fr)